

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2949

15 octobre 2014

SOMMAIRE

A.S. Consulting Sarl	141511	Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg	
Draguero, association sans but lucratif ..	141526	Branch	141516
FLE Property 2	141506	Redalpine Capital II GP S.à r.l.	141513
FVD House S.A.	141528	Red Prince S.A.	141515
G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.à r.l.	141507	Rémy Cointreau Luxembourg S.A.	141516
Gomareal S.A.	141506	River Properties Sarl	141507
IB Management Services S.A.	141506	Robian Finance S.à r.l.	141513
Las Palmeras S.A.	141507	Rom11 S.A.	141508
LIP first S.à r.l.	141517	Rotor Holding S.à r.l.	141510
Locassur SA	141507	Royalty Opportunities Feeder S.A.	141508
Lodging Products & Services S.à r.l.	141512	Runway Lux Finance S.A.	141515
Lux - Beauté	141515	SA Aequadis	141511
Lysys Luxembourg S.A.	141552	Saturn Properties S.à r.l.	141514
Lyxor Titrisation 1	141507	S.F.D., s.à r.l.	141508
MEB Invest S.A.	141552	Sherwood Investments S.A.	141509
MGM 1 S.à r.l.	141516	Silom Holding S.A.	141551
Mohawk International (Europe) S.à r.l. ..	141511	Sipam Participations S.A.	141511
Mountainstream Holding I S.à r.l.	141513	Sirius Group Holdings (Luxembourg) S.à	
Muha HoldCo S.à r.l.	141517	r.l.	141515
Newfound Bay Limited	141518	Sky Luxco S.à r.l.	141509
NN Luxury S.A.	141550	Sliver-Glengariff S.A.	141514
Oberon II GP S.à r.l.	141537	Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à	
OCM Luxembourg SC Fund A S.à r.l.	141514	r.l.	141510
Olminvest S.A.	141512	Solax S.à r.l.	141510
Omnia Consult S.A.	141506	Spimelux S.A.	141518
One Ragtime Holding	141519	Stag S.A.	141510
Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l.	141529	SteriLux International S.à r.l.	141518
Pharmacos S.A.	141506	Stronghold (Lux)	141518
Piccadilly Major Capital S.à r.l.	141512	Subsea 7 S.A.	141509
PPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	141516	Sunrise Global S.A.	141509
Praxair Luxembourg S.à r.l.	141512	Tag Domaines & Négoce S.A.	141519
PVS Global S.à r.l.	141543	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.	
Q.P.C.M. S.A.	141517	141548

Pharmacos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 81.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014133326/10.

(140151512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Omnia Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 105.311.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014133295/10.

(140150982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Gomareal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 56.979.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GOMAREAL S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014134269/11.

(140152679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

FLE Property 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 2

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014134251/11.

(140152924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.699.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014134301/12.

(140152468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Locassur SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 103.626.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133223/9.

(140150939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134261/10.

(140152768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Lyxor Titrization 1, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 179.339.

Les comptes annuels pour la période du 24 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134358/11.

(140152775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Las Palmeras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.547.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134366/11.

(140152395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 777.790,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.143.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

River Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014135142/12.

(140153502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AOÛT 2014.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Susana Goncalves Martins / Clyde Martiny

Référence de publication: 2014135144/15.

(140153710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.775.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 mai 2014

1. La société à responsabilité limitée INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l, a été renouvelée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Douwe TERPSTRA a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de classe C jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014135164/16.

(140153133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

S.F.D., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.811.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 26 août 2014 à 15h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la cession de cent trente (130) parts sociales, établie en date 25 août 2014 entre

le Cédant:

Flora Business Management S.A. immatriculée au BVI Business Company Act sous numéro 683670, siège social: Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

et le Cessionnaire:

Monsieur Serge Atlan, né le 27.01.1953 à Batna, demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.

Il est rappelé que le Gérant de la société est:

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014135167/23.

(140153057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

—
Monsieur Allen STEVENS et Monsieur Robert LONG ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014135177/10.

(140153659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Sherwood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.368.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014135173/10.

(140153251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.803.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sky Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014135175/14.

(140153457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Sunrise Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 145.345.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration:

Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, Mr Gerd Joseph Hermann Otte, né le 19/08/1948 à Lndwigsburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, né le 30/10/1950 à Hambourg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, ont été cooptés à la fonction d'Administrateurs de la société avec effet au 01/07/2014 en remplacement de Monsieur François Manti, de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et de Mme Alessia Arcari. Le mandat prendra fin avec l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2014.

La Société

Signature

Référence de publication: 2014135179/20.

(140153672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135176/9.

(140153227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Rotor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014135145/11.

(140153108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Solax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.248.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2014.

G.T. Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2014135202/12.

(140153076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Stag S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.365.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 août 2014:

Suite à la démission des postes d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Sébastien THIBAL, l'assemblée nomme à compter de ce jour au poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019:

- Madame Visaka KIMARI, née le 22 mars 1961 à Phnom Penh (Cambodge) et demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le délégué à la gestion journalière pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019 de:

- Madame Anna-Maria GENCO

- Madame Nicole WALLEMACQ

Le Mandataire

Référence de publication: 2014135217/22.

(140153413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

A.S. Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.425.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135300/9.

(140154246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

SA Aequadis, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.000.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014135181/10.

(140153485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 28 août 2014:

Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2014.

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014.

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} septembre 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014138407/17.

(140157233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2014

- Les démissions de Monsieur Alain VASSEUR de son mandat d'administrateur et de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Certifié sincère et conforme

SIPAM PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014135196/18.

(140153117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Lodging Products & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 101.880.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138392/9.

(140156937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Olminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014138452/10.

(140157104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Piccadilly Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.632.

Veillez noter que l'adresse de l'associé unique de la Société, Le Grand Château S.à r.l., a changé comme tel:
- 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014138470/13.

(140156590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Praxair Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.546.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Benoit Bauduin en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 31 juillet 2014; et

- Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 31 juillet 2014, gérant de catégorie B de la Société, et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Pierre Donck, gérant de catégorie A;

Monsieur Christopher McCarthy, gérant de catégorie A;

Madame Inna Hörner, gérant de catégorie B;

Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138480/22.

(140157107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Mountainstream Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 123.501,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.448.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 29 août 2014 que:

- M. Benoît BAUDUIN a été révoqué de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* M. Magsud AHMADHKANOV, né 5 juin 1978 à Baki, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138408/17.

(140156626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Redalpine Capital II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.025.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der Redalpine Capital II GP S.à r.l. der am 18. Juli 2014 gefasst wurde:

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Nicolas Berg als Geschäftsführer der Gesellschaft zum 31. August 2014 zur Kenntnis. Herr Berg hat seinen Rücktritt per Rücktrittsschreiben vom 18. Juli 2014 schriftlich bekannt gegeben.

Der Gesellschafter beschließt, dass Frau Marie-Anne van den Berg, Privatangestellte, geboren am 14. August 1961 in Luxemburg, beruflich ansässig in der 1c, rue Gabriel Lippmann in L-5365 Munsbach, Luxemburg, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft ab dem 1. September 2014 ernannt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03. September 2014.

Für Redalpine Capital II GP S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014138491/18.

(140157253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Robian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.301.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* P.A.L, Management Services, une société ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B145164. Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki en Azerbaïdjan et résidant au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg en étant le représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138493/19.

(140156772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Sliver-Glengariff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.045.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2014.

Sliver-Glengariff S.A.

Référence de publication: 2014133376/12.

(140150878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

OCM Luxembourg SC Fund A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.893.

Extrait de contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 26 août 2014, les 625000 parts sociales d'une valeur nominale de 0.01EUR de la Société ont été transférées:

de Oaktree Strategic Credit Fund A (Cayman), L.P. 190 Elgin Avenue KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes

à Oaktree Strategic Credit Fund A, L.P., 190 Elgin Avenue KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

Oaktree Strategic Credit Fund A, L.P. devient donc l'associé unique d'OCM Luxembourg SC Fund A Sàrl Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138450/15.

(140157188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 123.509.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de SATURN PROPERTIES S.à r.l. prises le 1^{er} Septembre 2014

L'unique Associé de Saturn Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Severine Canova, née le 16 Juillet 1975 à Creutzwald (France), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} Septembre 2014,

- d'accepter la démission de Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,

- de nommer Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,

- de nommer Property and Finance Corporation S.à r.l., avec siège social au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014138505/25.

(140157091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Lux - Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 123, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.654.

Der Jahresabschluss zum 31.12.13 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138394/9.

(140157261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Red Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014138495/11.

(140156932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Sirius Group Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 654.354.392,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.493.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138513/13.

(140156813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Runway Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.179.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 août 2014 que:

- M. Luc GERONDAL et M. Olivier LIEGEOIS, ont été révoqués de leurs postes d'administrateurs de classe B de la Société avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 années:

* (i) La société P.A.L. Management Services, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.164. Monsieur Philippe SALPETIER né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique et résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en étant le représentant permanent;

* (ii) Monsieur Magsud AHMADKHANOV né le 5 juin 1978 à Baki, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138494/21.

(140156914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées à Amsterdam le 1^{er} septembre 2014 que le siège social de la société a été transféré de L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138490/12.

(140157050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels consolidés de PPG Industries, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2014138479/13.

(140156935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.549.

Extrait en date du 3 Septembre 2014

Le siège social de l'Associé et du Gérant unique «German Retail Fundco S.à r.l.» de la société MGM 1 S.à r.l. a été modifié comme suit à partir du 1^{er} Novembre 2013:

6, rue Jean Monnet,

L-2180 Luxembourg

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014138421/14.

(140157217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Rémy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 7.910.

Extrait de décision du conseil d'administration du 9 avril 2014

Les administrateurs de la société anonyme Rémy Cointreau Luxembourg S.A., ayant son siège à L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation, R.C.S. Luxembourg B 7910, décident de révoquer avec effet immédiat dans sa fonction de directeur Monsieur Olivier DE METS.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Le conseil d'administration

Bruno LANDRIEU / Ronald SCHOLLAART / Kieu-Hanh GUZELIAN

Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014138497/15.

(140157084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Q.P.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 114.334.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014138485/14.

(140156872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.899.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140113644 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 7 juillet 2014.
Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014138411/15.

(140156887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

LIP first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.943.

—
AUSZUG

1. Aufgrund einer Abtretung und Übertragung mit Wirkung zum 15. August 2014, sind sämtliche 100 (einhundert) Anteile an der Gesellschaft LIP first S.à.r.l., welche deren vollständiges Kapital darstellen, an die Gesellschaften MICAP Holding S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, R.C.S. Luxemburg B 140971 und REPI first S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, R.C.S. Luxemburg B 137853, abgetreten und übertragen.

Demnach sind die Geschäftsanteile der LIP Holding S.à.r.l. wie folgt aufgeteilt:

- MICAP Holding S.à.r.l.: 90 Geschäftsanteile
- REPI first S.à.r.l.: 10 Geschäftsanteile

2. Per Gesellschafterbeschluss vom 1. September 2014, wurde:

a) die Abberufung mit sofortiger Wirkung des Herrn Markus MERTENS, wohnhaft in D-40593 Düsseldorf, Silcher Str. 42, als technischen Geschäftsführer und des Herrn Moritz KRANEIS, wohnhaft in D-60487 Frankfurt, Konrad Brosswitz 46, als kaufmännischen Geschäftsführer, gem. Gesellschafterbeschluss vom 18. August 2014, bestätigt.

b) die Ernennung des Herrn Michael RAUBER, wohnhaft in L-6680 Merttert, 6A, rue Haute, als alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten und verpflichtet kann gem. Gesellschafterbeschluss vom 18. August 2014, bestätigt.

Luxemburg, den 1. September.

Référence de publication: 2014138389/25.

(140157078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Newfound Bay Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 140.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138432/9.

(140157098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014138518/10.

(140156673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Stronghold (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.945.

En date du 25 août 2014, Bastion Capital Limited a transféré ses 125 parts sociales détenues dans la Société à Stronghold Capital PTE. LTD., une société à responsabilité limitée par actions, ayant son siège social à 1 George Street, One George Street -Floor 07, Unit 03, 049145 Singapour et immatriculée au registre du commerce de Singapour («Accounting and Corporate Regulatory Authority of the Republic of Singapore») sous le numéro 201416483G.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Pour la Société

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014138525/16.

(140156923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

SteriLux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.491.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 septembre 2014

1. M. Franciscus J.M TEN BRINK et M. John CLESEN ont démissionné de leur mandat de gérant A avec effet au 2 septembre 2014.

2. M. Arnold BRENT, né le 02 mars 1968 à Louisville, Kentucky (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 28161 N. Keith Drive, Lake Forest, Illinois 60045 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 2 septembre 2014.

3. M. John JOHNSTON né le 02 avril 1966 à Antrim (Irlande), demeurant à 420 Beech Road, Western Industrial Estate, Dublin 12 (Irlande), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 2 septembre 2014

Luxembourg, le 02 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SteriLux International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014138524/19.

(140156912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Tag Domaines & Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 77.589.

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 juin 2011:

1) Les Administrateurs et l'administrateur-délégué suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

Monsieur Mansour OJJEH, Président et Administrateur-délégué;

Monsieur Jacques ROSSET;

Monsieur Daniel VITOUX.

2) La société Deloitte Audit a été réélue aux fonctions de Réviseur d'Entreprise pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138571/17.

(140157248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

One Ragtime Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 189.783.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'août,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU

Madame Stéphanie HOSPITAL, née le 17 août 1972 à Châtellerauld (France), demeurant au 114, Chemin de la Cote du Mont à F-74400 Chamonix Mont-Blanc (France), et

Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 23, boulevard de la Cluse à 1205 Genève (Confédération Helvétique),

tous deux, ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (le Mandataire), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «One Ragtime Holding».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs Actionnaires (tel que défini ci-après). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Il sera transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est:

4.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

4.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée") dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

4.2 Pour les besoins de l'article 4.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

4.3 Elle pourra également affecter ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement, ainsi que toute informations, conseils et consultations dans les domaines de nouvelles technologies et de l'environnement numérique.

4.5 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou filiales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille un euros (EUR 150'001) représenté par:

(i) neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (9.999.750) actions ordinaires de catégorie A (ensemble, les Actions Ordinaires A);

(ii) quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (4.999.850) actions ordinaires de catégorie B (ensemble, les Actions Ordinaires B);

(iii) trois cents (300) actions de préférence de catégorie C (ensemble, les Actions de Préférence C);

(iv) cent (100) actions de préférence de catégorie L (ensemble, les Actions de Préférence L); et

(v) cent (100) actions de préférence de catégorie R (les Actions de Préférence R),

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Sauf lorsque le contexte le requiert, les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions de Préférence C, les Actions de Préférence L et les Actions de Préférence R seront dénommées collectivement les «Actions», et individuellement une «Action». Sauf lorsque le contexte le requiert, les détenteurs d'Actions Ordinaires A, les détenteurs d'Actions Ordinaires B, les détenteurs d'Actions de Préférence C, les détenteurs d'Actions de Préférence L et/ou les détenteurs d'Actions de Préférence R seront collectivement appelés les «Actionnaires», et individuellement un «Actionnaire».

5.3 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4 Toute(s) prime(s) d'émission versée(s) à l'occasion de la constitution de la Société et/ou d'une augmentation de capital sera/seront affectée(s) de plein droit, soit à un compte indisponible dénommé «Réserve indisponible A&B», «Réserve indisponible C», «Réserve indisponible L», «Réserve indisponible R» dont le montant restera attaché et sera réservé

à l'ensemble des Actionnaires de(s) la classe(s) concernée(s), soit à un compte indisponible dénommé «Réserve indisponible», soit à l'un et l'autre, selon la décision et la répartition arrêtée par l'Assemblée Générale ayant autorisé l'augmentation de capital. Ces réserves indisponibles ne pourront être réduites, supprimées ou distribuées de quelque façon que ce soit que sur décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-).

6.2 Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions, à attribuer des bons de souscription d'Actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en Actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission, dans les limites d'un éventuel Pacte d'Actionnaires. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour la modification des Statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.3 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé en application de l'article 6.2 ci-dessus.

6.4 L'augmentation de capital social de la Société sera constatée dans un acte notarié établi endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'émission des Actions ou de la date à laquelle la valeur nominale des Actions émises a été augmentée, selon une résolution du Conseil d'Administration décidant cette augmentation, sur présentation des documents attestant les souscriptions et paiements à la Société, le cas échéant.

6.5 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en cinq (5) catégories d'Actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Tous les produits de la souscription des Actions de Préférence C financeront l'investissement direct ou indirect dans les actions de la classe C émises par One Ragtime Fund.

7.3 Tous les produits de la souscription des Actions de Préférence L financeront l'investissement direct ou indirect dans les actions de la classe L émises par One Ragtime Fund.

7.4 Chaque Action Ordinaire A et/ou chaque Action Ordinaire B donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi. Sans préjudice des dispositions prévues par les articles 44 et 46 (1) de la Loi, aucun droit de vote n'est attaché aux Actions de Préférence C, aux Actions de Préférence L et aux Actions de Préférence R.

7.5 Les Actions confèrent à leur détenteur un droit aux distributions, tel que détaillé à l'article 18 des Statuts.

7.6 Les Actions sont et resteront uniquement sous forme nominative.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces Actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les Action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux Actions concernées. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

7.8 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres Actions.

Art. 8. Réunions de l'Assemblée Générale.

8.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

8.6 Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

9.2 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.3 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par message électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

9.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société est gérée par un Administrateur Unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

10.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie ou courrier électronique contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs avec un préavis raisonnable, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion par écrit, télécopie ou courrier électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.2 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et, si des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.4 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion et, si des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Administrateur A et un Administrateur B. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication tels que visés ci-avant sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

11.6 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment con-

voqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

11.7 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

13.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.5 des Statuts.

18.2 Après l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables aux Actionnaires étant

entendu que dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale déclare un dividende à l'issue d'une année financière, tout bénéfice distribuable sera alloué de la manière suivante:

18.2.1 premièrement, chaque Action de Préférence C, chaque Action de Préférence L et chaque Action de Préférence R (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule dix pour cent (0,10 %) par an de la valeur nominale de cette action (ci-après: le Droit au Bénéfice des Actions de Préférence);

18.2.2 après allocation du Droit au Bénéfice des Actions de Préférence, le solde du bénéfice de la Société (ci-après: le Solde Distribuible) sera distribué aux détenteurs d'Actions dans l'ordre de priorité suivant:

(i) sauf dispositions contraires dans le Pacte d'Actionnaires, les Actions Ordinaires A ouvrent droit pour leurs détenteurs de recevoir (au prorata du nombre d'Actions Ordinaires A qu'ils détiennent) cinquante et un pourcent (51%) des montants non attribuables aux Actions de Préférence C, conformément à l'article 18.2.2(iii) ci-après, et aux Actions de Préférence L, conformément à l'article 18.2.2(iv) ci-après;

(ii) sauf dispositions contraires dans le Pacte d'Actionnaires, les Actions Ordinaires B ouvrent droit pour leurs détenteurs de recevoir (au prorata du nombre d'Actions Ordinaires B qu'ils détiennent) trente-trois virgule trente-trois pourcent (33,33%) des montants non attribuables aux Actions de Préférence C, conformément à l'article 18.2.2(iii) ci-après, et aux Actions de Préférence L, conformément à l'article 18.2.2(iv) ci-après;

(iii) sauf dispositions contraires dans le Pacte d'Actionnaires, les Actions de Préférence C ouvrent droit pour leurs détenteurs de recevoir (au prorata du nombre d'Actions de Préférence C qu'ils détiennent) toute distribution relative aux montants reçus par la Société de part son investissement direct ou indirect dans les actions de classe C de One Ragtime Fund;

(iv) sauf dispositions contraires dans le Pacte d'Actionnaires, les Actions de Préférence L ouvrent droit pour leurs détenteurs de recevoir (au prorata du nombre d'Actions de Préférence L qu'ils détiennent) toute distribution relative aux montants reçus par la Société de part son investissement direct ou indirect dans les actions de classe L de One Ragtime Fund;

(v) sauf dispositions contraires dans le Pacte d'Actionnaires, les Actions de Préférence R ouvrent droit pour leurs détenteurs de recevoir (au prorata du nombre d'Actions de Préférence R qu'ils détiennent) les montants non attribuables aux Actions Ordinaires A, conformément à l'article 18.2.2(i) ci-dessus, aux Actions Ordinaires B, conformément à l'article 18.2.2(ii) ci-dessus, aux Actions de Préférence C, conformément à l'article 18.2.2(iii) ci-avant, et aux Actions de Préférence L, conformément à l'article 18.2.2(iv) ci-avant.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.2 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera, conformément aux conditions fixées par les lois, réparti équitablement entre les Actionnaires comme il suit, après versement de tout Droit au Bénéfice des Actions de Préférence, dont la distribution aurait été décidée conformément aux dispositions de l'article 18.2 ci-avant:

19.2.1 premièrement, à chaque détenteur d'Actions de Préférence C, d'Actions de Préférence L et d'Actions de Préférence R, jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission payés sur les Actions aient été remboursés intégralement;

19.2.2 deuxièmement, à chaque détenteur d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B, jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission payés sur les Actions aient été remboursés intégralement;

19.2.3 et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 19.2.1, suivant l'ordre de priorité de paiement et les montants de distribution prévus à l'article 18.2. des Statuts.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 21. Pacte d'Actionnaires.

21.1 Là où un éventuel pacte d'actionnaires (ci-après: le Pacte d'Actionnaires) contreviendrait aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les conditions du Pacte d'Actionnaires prévaudront en tout état de cause entre les Actionnaires.

21.2 Au cas où un éventuel Pacte d'Actionnaires prévoirait d'autres restrictions concernant le transfert d'actions, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère à un tel Pacte d'Actionnaires avant le transfert de toutes Actions. Toutes transactions faites sur des Actions qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte

d'Actionnaires ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des actions toutes transactions faites sur les Actions qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'Actionnaires et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou contre la Société. Toute tierce partie qui souhaite acquérir des Actions est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements nécessaires afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert d'actions envisagé sous le Pacte d'Actionnaires.

21.3 Tout terme en majuscules non défini autrement que dans les Statuts a la signification qui lui est donnée dans le Pacte d'Actionnaire, le cas échéant.

21.4 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les Actionnaires et la Société ayant trait, entre autres, aux Actions, à la Société et aux questions connexes.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 20 juin 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les cent cinquante mille une (150.001) actions représentant la totalité du capital social de la Société, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites et libération
Madame Stéphanie HOSPITAL, prénommée, . . .	neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (9.999.750) Actions Ordinaires A, deux cents (200) Actions de Préférence C, cinquante (50) Actions de Préférence L et cent (100) Actions de Préférence R pour un prix total de cent mille un euros (EUR 100.001) pour le capital social
Monsieur Grégory GUISSARD, prénommé	quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (4.999.850) Actions Ordinaires B, cent (100) Actions de Préférence C, cinquante (50) Actions de Préférence L pour un prix total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) consistant en cinquante mille euros (EUR 50.000) pour le capital social et cent mille euros (EUR 100.000) pour le compte de prime d'émission.
Total	neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (9.999.750) Actions Ordinaires A, quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (4.999.850) Actions Ordinaires B, trois cents (300) Actions de Préférence C, cent (100) Actions de Préférence L et cent (100) Actions de Préférence R.

Toutes ces Actions sont libérées par les comparants à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille un euros (EUR 250'001) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'apport total d'un montant de deux cent cinquante mille un euros (EUR 250.001) consiste en cent cinquante mille un euros (EUR 150.001) pour le capital social et cent mille euros (EUR 100.000) pour le compte de prime d'émission intitulé «Réserve indisponible A&B».

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions des actionnaires

Les Actionnaires, pré-qualifié, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Stéphanie HOSPITAL, née le 17 août 1972 à Châtelleraut (France) et demeurant au 114, Chemin de la Cote du Mont à F-74400 Chamonix Mont-Blanc (France), en qualité d'administrateur de catégorie A;

(ii) Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'administrateur de catégorie B;

(iii) Monsieur Xavier BUCK, né le 21 juillet 1970 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 19, Gabriel de Mariel à L-2131 Luxembourg-Cents (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'administrateur de catégorie B.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/37975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135095/404.

(140153705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Draguero, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 10.068.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Joao Gomes Monteiro, domicilié à Luxembourg, ouvrier en bâtiment de nationalité française;
- Antonio Jorge Robalo Moreno, domicilié à Bettembourg, carreleur de nationalité capverdienne;
- Antonio Da Moura Correia, domicilié à Differdange, chauffeur livreur de nationalité luxembourgeoise

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination (Draguero) association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet de valoriser et inscrire les expressions culturelles des îles du Cap-vert dans les espaces du Luxembourg et de la Grande -Région.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendante politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29/07/14.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014135908/111.

(140153583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

FVD House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.280.

[Auszug des] Protokolls der Verwaltungsratssitzung vom 07. August 2014

Am 7. August 2014 hat der Verwaltungsrat beschlossen, die Delegierte Katja von Hoyer mit sofortiger Wirkung als Delegierte der Gesellschaft abzurufen.

Für gleichlautender Auszug

Für die Gesellschaft

Yves Stocklausen / Stephan Blohm / Francis Stefan Anton Dokonal

Référence de publication: 2014135272/13.

(140153002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

345-Lux Partners, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and in process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Alexandre Rischard, juriste, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
345-Lux Partners, S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Douglas Armer, born on 4 November, 1974 in New York (USA), professionally residing at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, as Class A Manager of the Company;
 - Michel Martin, on May 3, 1981 born in Metz (France), professionally residing in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company;
 - Harald Thul, born on March 13, 1972 in Bonn-Beuel (Germany), professionally residing in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen,

345-Lux Partners, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und dabei ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Maître Alexandre Rischard, Jurist, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Parlex 6 Lux Finco, S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Die Gesellschafter können während der Hauptversammlung Geschäftsführer zweier unterschiedlicher Klassen ernennen, nämlich Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B. Jegliche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß in den Protokollen der entsprechenden Versammlung aufgenommen werden und die Geschäftsführer werden je nach Zugehörigkeit hinsichtlich der Klasse bestimmt.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst. Sollten die Gesellschafter während der Hauptversammlung jedoch unterschiedliche Klassen von Geschäftsführern ernennen (nämlich Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B), wären die Beschlüsse der Geschäftsführung nur dann gültig, wenn zur Mehrheit der Geschäftsführer mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B zählen würde (deren Anwesenheit vorausgesetzt).

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden, jedoch für den Fall, dass die Geschäftsführung Geschäftsführer verschiedener Klassen ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B) ist die Gesellschaft nur dann wirksam gebunden, wenn jeweils ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B gemeinsam unterschreiben. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden oder im Fall unterschiedlicher Klassen von gemeinsam handelnden Geschäftsführern, durch die Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und die Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse B.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft

eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2014 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
345-Lux Partners, S.à r.l.	500	EUR 12.500
Summe	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Die folgenden Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zu Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - Douglas Armer, geboren am 4. November 1974 in New York (USA), beruflich ansässig in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Geschäftsführer der Gesellschaft der Klasse A;
 - Michel Martin, geboren am 3. Mai 1981 in Metz (Frankreich), beruflich ansässig in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Geschäftsführer der Gesellschaft der Klasse B;
 - Harald Thul, geboren am 13. März 1972 in Bonn-Beuel (Deutschland), beruflich ansässig in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Geschäftsführer der Gesellschaft der Klasse B.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. RISCHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2014. Relation: LAC/2014/39095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. August 2014.

Référence de publication: 2014135106/477.

(140153230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Oberon II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.767.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of August,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

IT APPEARED:

Five Arrows Managers S.A., a public limited liability company (société anoyne) with registered office at L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143. 757, here duly represented by Mrs Evelyn MAHER, attorney-atlaw, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 13 August 2014, in Luxembourg.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is "Oberon II GP S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg “société en commandite par actions” to be formed with the name of Oberon Credit Investment Fund II S.C.A SICAV-SIF (the “SICAV”) and may act as manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to nonparticipants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests

Art. 10. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by the participants for an undetermined term. The managers will constitute a board of managers (the “Board of Managers”). The managers may be revoked ad nutum.

The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the joint signature of any two of its managers, or by the sole signature of one manager delegated by the Board of Managers for a specific purpose.

The Board of Managers may under its own responsibility sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a manager's meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each share carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 14. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 15. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Five Arrows Managers S.A., represented as says above; hundred shares 100

TOTAL: Hundred shares 100

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organisation, are estimated at approximately one thousand and one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

1. Mr. Rolf Caspers, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A. born on March 12, 1968, in Trier, Germany,, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Mr. Peter Dickinson, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A, born on March 1, 1966, in Nuneaton, United Kingdom, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Mr. Christophe Blanche, senior administrative and financial manager of Five Arrows Managers S.A., born on April 27, 1974, in Pantin, France, with professional address at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour d'août,

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A COMPARU:

Five Arrows Managers S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143757, dûment représenté par Madame Evelyn MAHER, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 août 2014,

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société unipersonnelle à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société unipersonnelle à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts. (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société sera "Oberon II GP S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination Oberon Credit Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF (la «SICAV») et peut agir comme gérant et associé gérant commandité (unlimited shareholder) de cette société.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être examiné par chaque associé qui en fait la demande.

Art. 10. Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par les associés pour une période indéterminée. Les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants sont révocables ad nutum.

Le Conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil de Gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature de l'un des membres du Conseil de Gérance spécialement autorisé par le Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques.

Le Conseil de Gérance, peut, sous sa propre responsabilité, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance doit nommer, parmi ses membres, un président. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance est convoqué sur demande du président chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent. Le Conseil de Gérance doit être convoqué chaque fois que deux gérants en font la demande.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peut (peuvent) participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires initiés du Luxembourg permettant à toutes les personnes participantes à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une telle participation par ces moyens équivaut à une présence en personne à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signée par tous les membres ayant participé.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs des gérants seront prises par l'unique associé. Ces décisions seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix à toutes les assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom et à sa place.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à reconstitution entière, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus, après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servira au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Five Arrows Managers S.A., représentée comme dit ci-avant; cent parts sociales	100
TOTAL: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées, à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale, par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent maintenant à la disposition de la Société tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Rolf Caspers, administrateur de Sanne Group (Luxembourg) S.A. né le 21 mars, 1968, à Trève, Allemagne résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Monsieur Peter Dickinson, administrateur de Sanne Group (Luxembourg) S.A, né le 1^{er} mars 1966, à Nuneaton, Royaume Uni, résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Luxembourg.

3. Monsieur Christophe Blanche, responsable administratif et financier de Five Arrows Managers S.A., né le 27 avril 1974, à Pantin, France, résidant professionnellement au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte

Signé: E. MAHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2014. Relation: DIE/2014/10617. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES Christian.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014135092/310.

(140153349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

PVS Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 166.849,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.045.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rock Central Services, Inc., a company established and existing under the laws of the State of New York, United States of America, having its registered office at 360 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America, registered under the EIN identification number 13-3911875,

hereby represented by Marie-Eve Delpech, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Attorney"), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, initialed "ne varietur" by the Attorney and the undersigned Notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting through its representative, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PVS Global S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.045 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of the undersigned Notary dated 5 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 14 of 3 January 2013, and its articles of association have not been amended since that date.

II. The Company's share capital is set at sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900.-) and is represented by sixteen thousand nine hundred (16,900) shares, with a par value of one United State Dollar (USD 1.-) each.

III. The following resolutions were adopted:

*First resolution
Capital increase*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-nine thousand nine hundred forty-nine United States Dollars (USD 149,949.-), to raise it from its current amount of sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900.-) up to one hundred sixty-six thousand eight hundred forty-nine United States Dollars (USD 166,849.-) by the creation and issuance of one hundred forty-nine thousand nine hundred

forty-nine (149,949) new shares with a par value of one (USD 1.-) United States Dollar each and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

Intervention

Thereupon, the following parties intervened:

1. Rock Central Services, Inc, prenamed;
2. CLS Capital Link Services Pty Ltd, a company limited by shares established and existing under the Corporations Law of the Australian Capital Territory, with registered office at Suite 2, 46 Geils Court, Deakin, A.C.T. 2600, Canberra, Australia and registered with the Australian Capital Territory under the Australian Company number ACN 095 720 531;
3. Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda., a limited company established and existing under the laws of Brazil, with registered office at 581, Rua Bento Barbosa, Chacara Santo Antonio, Sao Paulo, SP, CEP 04716-020, Brazil, and registered with the National Commercial Register of Brazil under number CNPJ 07.704.654.0001-45;
4. Visa Services Canada, Inc., a corporation established and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, with registered office at 275 Slater Street, Suite 900, Ottawa, Province of Ontario, K1P 5H9 Canada and registered with the Corporations Canada Registry of Industry, Canada Corporation under number 681770-0 and under business number 850335357RC0001;
5. Consular Service Worldwide CSW GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 46, Thunstrasse, CH-3005 Bern, Switzerland, and registered with the Bern Commercial Register under number CH-035.2.032.663-7; and
6. 57A Logistics Ltd (trading as Visa Swift), a limited company established and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Regency House, 33 Wood Street, Barnet, Herfordshire, EN5 4BE, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number 2856833.

The intervening parties are each represented by the Attorney, pursuant to proxies given under private seal. Said proxies, initialed "ne varietur" by the Attorney and the undersigned Notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Subscription

The New Shares to be issued were subscribed as follows:

- ninety-nine thousand five hundred (99,500) New Shares were subscribed by Rock Central Services, Inc., for a total subscription price of ninety-nine thousand five hundred United States Dollars (USD 99,500.-);
- twelve thousand three hundred ninety (12,390) New Shares were subscribed by CLS Capital Link Services Pty Ltd, for a total subscription price of twelve thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 12,390.-);
- six thousand five hundred fifty (6,550) New Shares were subscribed by Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda, for a total subscription price of six thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 6,550.-);
- fifteen thousand fifty (15,050) New Shares were subscribed by Visa Services Canada, Inc., for a total subscription price of fifteen thousand fifty United States Dollars (USD 15,050.-);
- nine thousand fifty (9,050) New Shares were subscribed by Consular Services Worldwide CSW GmbH, for a total subscription price of nine thousand fifty United States Dollars (USD 9,050.-); and
- seven thousand four hundred nine (7,409) New Shares were subscribed by 57A Logistics Ltd, for a total subscription price of seven thousand four hundred nine United States Dollars (USD 7,409.-).

Second resolution

Paying-up of the new shares

The Sole Shareholder further resolved to approve and accept the paying-up of the New Shares to be issued as follows:

- ninety-nine thousand five hundred (99,500) New Shares to be issued in remuneration of (i) a contribution in kind of a receivable held by Rock Central Services, Inc. against the Company (the "Receivable") for the amount of ninety-five thousand five hundred United States Dollars (USD 95,500.-), and (ii) a contribution in cash of four thousand United States Dollars (USD 4,000.-) to be made by Rock Central Services, Inc.;
- twelve thousand three hundred ninety (12,390) New Shares to be issued in remuneration of a contribution in cash of twelve thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 12,390.-) to be made by CLS Capital Link Services Pty Ltd;
- six thousand five hundred fifty (6,550) New Shares to be issued in remuneration of a contribution in cash of six thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 6,550.-) to be made by Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda;
- fifteen thousand fifty (15,050) New Shares to be issued in remuneration of a contribution in cash of fifteen thousand fifty United States Dollars (USD 15,050) to be made by Visa Services Canada, Inc.;
- nine thousand fifty (9,050) New Shares to be issued in remuneration of a contribution in cash of nine thousand fifty United States Dollars (USD 9,050) to be made by Consular Services Worldwide CSW GmbH; and

- seven thousand four hundred nine (7,409) New Shares to be issued in remuneration of a contribution in cash of seven thousand four hundred nine United States Dollars (USD 7,409.-) to be made by 57A Logistics Ltd.

The evidence (i) of the existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable for the sum of ninety-five thousand five hundred United States Dollars (USD 95,500.-), on the one hand, and (ii) of the availability of the sum of fifty-four thousand four hundred forty-nine United States Dollars (USD 54,449.-) corresponding to the contributions in cash, on the other hand, has been provided to the undersigned Notary.

Effective realization of the capital increase

As a result of the above, the one hundred forty-nine thousand nine hundred forty-nine (149,949) New Shares are fully paid-up (as described above) and issued to the subscribers mentioned above (according to the number of New Shares subscribed by each of them), the total sum of one hundred forty-nine thousand nine hundred forty-nine United States Dollars (USD 149,949.-) is at the disposal of the Company, and the share capital of the Company has effectively been increased to one hundred sixty-six thousand eight hundred forty-nine United States Dollars (USD 166,849.-).

Third resolution

Amendment of article 5 of the articles of association

The Sole Shareholder and the new shareholders of the Company resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, to reflect the new situation of the share capital.

The first paragraph of Article 5 shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at one hundred sixty-six thousand eight hundred forty-nine United States Dollars (USD 166,849.-) represented by one hundred sixty-six thousand eight hundred forty-nine (166,849) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company or charged to the latter in connection with this deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred United States Dollars (USD 1,800.-).

For all useful purposes, the amount of the increased capital of one hundred forty-nine thousand nine hundred forty-nine US Dollars (USD 149,949, -) is valued at 187,319.18 Euro.

Declaration

At the request of the Attorney, the undersigned Notary, who understands and speaks English, states that this deed is worded in English, followed by a French version, and that, in case of inconsistencies between the English text and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the Attorney, who is known to the undersigned Notary by her full name, civil status and residence, the latter signed this deed together with Us, the undersigned Notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rock Central Services, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de New-York, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 360 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro d'identification EIN 13-3911875;

Ici représentée par Marie-Eve Delpech, demeurant professionnellement à 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (la "Mandataire").

Cette procuration, paraphée «ne varietur» par la Mandataire et le Notaire soussigné, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le Notaire soussigné de constater ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PVS Global S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.045 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du Notaire soussigné le 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2013, sous le numéro 14 et ses statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital de la Société s'élève à seize mille neuf cents Dollars Américains (USD 16.900,-) et est représenté par seize mille neuf cents (16.900) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. Les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution
Augmentation du capital*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 149.949,-), afin de le porter de son montant actuel de seize mille neuf cents Dollars Américains (USD 16.900,-) à cent soixante-six mille huit cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 166.849,-), par la création et l'émission de cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf (149.949) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Parts Sociales Nouvelles").

Intervention

Ensuite, les parties suivantes sont intervenues:

1. Rock Central Services, Inc, susmentionnée;
2. CLS Capital Link Services Pty Ltd, une société à responsabilité limitée établie et existant selon la loi sur les sociétés du Territoire Australien, ayant son siège social à Suite 2, 46 Geils Court, Deakin, A.C.T. 2600, Canberra, Australie et immatriculée auprès du Territoire Australien, sous le numéro de société australienne ACN 095 720 531;
3. Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social à 581, Rua Bento Barbosa, Chacara Santo Antonio, Sao Paulo, SP, CEP 04716-020, Brazil, et immatriculée au Registre Commercial National du Brésil sous le numéro CNPJ 07.704.654.0001-45;
4. Visa Services Canada, Inc., une société établie et existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à 275 Slater Street, Suite 900, Ottawa, Province de l'Ontario, K1P 5H9 Canada et immatriculée au Registre de l'Industrie et des Sociétés du Canada, sous le numéro de société canadienne 681770-0 et sous le numéro d'entreprise 850335357RC0001;
5. Consular Service Worldwide CSW GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie et existant selon les lois suisses, ayant son siège social au 46, Thunstrasse, CH-3005 Berne, Suisse, et immatriculée au Registre de Commerce de Berne sous le numéro CH-035.2.032.663-7; et
6. 57A Logistics Ltd (opérant sous l'enseigne Visa Swift), une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Regency House, 33 Wood Street, Barnet, Herfordshire, EN5 4BE, Royaume Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2856833.

Les parties intervenantes sont chacune représentées par la Mandataire en vertu de procurations sous seing privé. Ces procurations, paraphées «ne varietur» par la Mandataire et le Notaire soussigné, seront annexées au présent acte en vue de l'enregistrement.

Souscription

Les Parts Sociales Nouvelles à émettre sont souscrites comme suit:

- quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (99.500) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par Rock Central Services, Inc., pour un prix total de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Dollars Américains (USD 99.500,-);
- douze mille trois cent quatre-vingt-dix (12.390) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par CLS Capital Link Services Pty Ltd, pour un prix total de douze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 12.390,-);
- six mille cinq cent cinquante (6.550) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda, pour un prix total de six mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 6.550,-);
- quinze mille cinquante (15.050) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par Visa Services Canada, Inc., pour un prix total de quinze mille cinquante Dollars Américains (USD 15.050,-);
- neuf mille cinquante (9.050) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par Consular Services Worldwide CSW GmbH, pour un prix total de neuf mille cinquante Dollars Américains (USD 9.050,-); and
- sept mille quatre cent neuf (7.409) Parts Sociales Nouvelles sont souscrites par 57A Logistics Ltd, pour un prix total de sept mille quatre cent neuf Dollars Américains (USD 7.409,-).

*Deuxième résolution
Libération des parts sociales nouvelles*

L'Associé Unique décide ensuite d'approuver et d'accepter la libération des Parts Sociales Nouvelles à émettre de la manière suivante:

- quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (99.500) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération (i) d'un apport en nature d'une créance détenue par Rock Central Services, Inc. contre la Société (la "Créance") pour la somme de quatre-vingt-quinze mille cinq cents Dollars Américains (USD 95.500,-), et (ii) d'un apport en espèces de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000,-) à effectuer par Rock Central Services, Inc.;
- douze mille trois cent quatre-vingt-dix (12.390) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération d'un apport en espèces de douze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 12.390,-) à effectuer par CLS Capital Link Services Pty Ltd;

- six mille cinq cent cinquante (6.550) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération d'un apport en espèces de six mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 6.550,-) à effectuer par Schamm's Vistos Consulares e Legalizações Ltda;

- quinze mille cinquante (15.050) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération d'un apport en espèces de quinze mille cinquante Dollars Américains (USD 15.050,-) à effectuer par Visa Services Canada, Inc.;

- neuf mille cinquante (9.050) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération d'un apport en espèces de neuf mille cinquante Dollars Américains (USD 9.050,-) à effectuer par Consular Services Worldwide CSW GmbH; et

- sept mille quatre cent neuf (7.409) Parts Sociales Nouvelles à émettre en rémunération d'un apport en espèces de sept mille quatre cent neuf Dollars Américains (USD 7.409,-) à effectuer par 57A Logistics Ltd.

La preuve (i) de l'existence et de la valeur de l'apport en nature de la Créance pour la somme de quatre-vingt-quinze mille cinq cents Dollars Américains (USD 95.500,-), d'une part, et (ii) de la disponibilité de la somme de cinquante-quatre mille quatre cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 54.449,-) en faveur de la Société, d'autre part, a été rapportée au Notaire soussigné.

Réalisation effective de l'augmentation du capital

En conséquence de ce qui précède, les cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf (149.949) Parts Sociales Nouvelles sont intégralement libérées (comme décrit ci-dessus) et émises aux souscripteurs mentionnés ci-dessus (conformément au nombre de Parts Sociales Nouvelles souscrites par chacun d'eux), la somme totale de cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 149.949,-) est à la disposition de la Société, et le capital de la Société a effectivement été augmenté à cent soixante -six mille huit cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 166.849,-).

Troisième résolution Modification de l'article 5 des statuts

L'Associé Unique ainsi que les nouveaux associés de la Société décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société en vue de le mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Le premier alinéa de l'article 5 est modifié comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social s'élève à cent soixante-six mille huit cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 166.849,-) et est représenté par cent soixante-six mille huit cent quarante-neuf (166.849) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou à mettre à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

A toutes fins utiles, le montant du capital augmenté de cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 149.949,-) est évalué à 187.319,18 euros.

Déclaration

A la demande de la Mandataire, le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et précise qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture donnée à la Mandataire, qui est connue du Notaire soussigné par son nom, son prénom, son état civil et sa résidence, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. LAC/2014/29767. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014135135/245.

(140153019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.636.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August,
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TRAVELPORT OPERATIONS LIMITED, a company organized under the laws of England & Wales, with Company number 9062037 and having its registered office at Axis One Axis Park, 10 Hurricane Way, Langley, Berkshire, United Kingdom SL3 8AG,

here represented by Mr. John Weerts, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.707, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2117 on 14 November 2006. The articles of incorporation of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 6 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 800 on 2 April 2008.

The appearing party, represented as mentioned above and representing the whole share capital of the Company deliberates on the following agenda:

Agenda

1. Liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the appearing party takes and requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the sole shareholder resolves to dissolve the Company for the purpose of its liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, professionally residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1500.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize août,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TRAVELPORT OPERATIONS LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro 9062037 et ayant son siège social au Axis One Axis Park, 10 Hurricane Way, Langley, Berkshire, Royaume-Uni SL3 8AG,

ici représentée par M. John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.707, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2117 en date du 14 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 6 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 800, en date du 2 avril 2008.

La partie comparante, représentée comme susmentionné et représentant l'intégralité du capital social délibère sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, la partie comparante prend et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer Mr John Sutherland, né le 2 Décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1500.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Weerts et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. LAC/2014/39359. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135232/117.

(140153532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

NN Luxury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.044.

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «NN LUXURY S.A.», ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 185.044.

Ladite société a été constituée originellement suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1194 du 10 mai 2014.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à cent mille Euros (100.000.- EUR), représenté par cents (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'assemblée désigne comme président Madame Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mickaël LEDUC, employé privé, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mickaël LEDUC, employé privé, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec la procuration des actionnaires représentés, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les cents (100) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux cent trente mille Euros (230.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent mille Euros (100.000.- EUR) à trois cent trente mille Euros (330.000.-EUR), par l'émission de deux cent trente (230) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000.-) Euros.

à souscrire au pair et à libérer intégralement par les actionnaires par apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent trente mille Euros (230.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent mille Euros (100.000.- EUR) à trois cent trente mille Euros (330.000.-

EUR), par l'émission de deux cent trente (230) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000.-EUR) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement par les actionnaires par apport en numéraire.

Souscription - Libération

Et à l'instant, deux cent trente (230) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000.- EUR) souscrites comme suit:

- «Property Project Investments S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B175.174, ici valablement représentée par Monsieur Mickaël LEDUC prénommé, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire et entièrement libérer en numéraire cent quatre-vingt-unes (181) actions de sorte que le montant de cent quatre-vingt-un mille Euros (181.000,-EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

- Madame Nurlana BASHIROVA, employée privée, résidant professionnellement au 25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici valablement représentée par Monsieur Mickaël LEDUC prénommé, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire et entièrement libérer en numéraire quarante-neuf (49) actions de sorte que le montant de quarante-neuf mille Euros (49.000,-EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à trois cent trente mille Euros (330.000- EUR) divisé en trois cent trente (330) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: BECKER, LEDUC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 37811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135082/84.

(140153515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILOM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014133387/10.

(140150910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

MEB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société MEB Invest S.A. tenue au siège de la société en date du 18 juin 2014

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Mohamed EL BAKKALI, né le 1^{er} septembre 1978 à JOOST-TEN-NODE (Belgique) et demeurant au 45, Strombeeklinde à B - 1853 STROMBEEK-BEVER; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

- de renouveler le mandat de la société MATHILUX SARL en tant que Commissaire aux Comptes, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L -3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2020.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

MEB INVEST S.A.
Mohamed EL BAKKALI
Administrateur Unique

Référence de publication: 2014134401/21.

(140152538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Lysys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 171.795.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la société Ravago Management S.à.r.l., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La société assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 22/08/2014.

Certifié sincère et conforme
LYSYS LUXEMBOURG S.A.
Benoît PARMENTIER / Ravago Management S.à.R.L.
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A
- / Présidente du Conseil d'Administration
- / Gunhilde VAN GORP
- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Ravago Management S.à R.L, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The company acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, 22/08/2014.

For true copy
LYSYS LUXEMBOURG S.A.
Benoît PARMENTIER / Ravago Management S.à.R.L.
Director of A category / Director of A category
- / Chairman of the Board of Directors
- / Gunhilde VAN GORP
Permanent Representative

Référence de publication: 2014133211/31.

(140151279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.